

**DOSSIER DE CANDIDATURE
FORMATION CONTINUE**

Photo (à coller et
non agrapper)

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Reçu le :

Admis

Non admis

INFORMATIONS PERSONNELLES

Titre : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : _____ ans.

Ville de Naissance : _____ Département : ____ Pays : _____

Nationalité : _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Mobile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Email personnel : _____

Situation de famille : _____ Nombre d'enfants à charge : _____

N° Sécurité Sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de validité du : ____ / ____ / ____ au : ____ / ____ / ____

(Ces dates sont présentes sur les nouvelles attestations de la sécurité sociale).

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement : _____

Statut juridique : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--

 Mobile :

--	--	--	--	--	--

Email : _____

Fonction/Poste : _____

Occupé depuis le : _____

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FORMATIONS / DIPLÔMES OBTENUS

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il est impératif que **les modalités de règlement** de votre formation, financement personnel ou financement établissement soient fixées au moment du dépôt de ce dossier de candidature. En effet, l'Université ne pourra pas modifier cette procédure une fois la convention de formation signée. Dans le cadre d'un CPF de transition (anciennement CIF) ou autre prise en charge, le dossier à remplir par l'organisme devra être adressé, accompagné d'une enveloppe format A4 (22.9 x 32.4 cm) timbrée à votre adresse, au :

Service de la Formation Continue Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
Tel : 04 34 43 21 21

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Dans le cadre d'un financement établissement :

La convention de formation est obligatoirement signée avec votre employeur, mais la formation peut être réglée pour tout ou partie par un tiers (opco, anfh, groupe ...).

Pour les organismes tels que les OPCO, AGEFOS et ANFH, les réponses des demandes de financement doivent être communiquées avant l'entrée en formation.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement, un avenant financier devra être annexé à cette réponse.

a) **Convention de Formation** : (entreprise/établissement)

Nom du candidat : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

b) **Règlement de la Formation** :

NOM de l'Organisme, OPCO ou entreprise qui règlera directement la formation à l'Université :

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

Prise en charge : totale partielle * **Si partielle indiquez le montant* : _____

Facturation de la Formation : totalité sur l'année civile de rentrée

au prorata du temps sur chaque année civile

totalité en fin de formation

Joindre obligatoirement à cette fiche une attestation de prise en charge financière tamponnée et signée de l'employeur ou de l'organisme de prise en charge.

Dans le cadre d'un financement personnel :

Le règlement des frais de la formation pourra s'effectuer en 3 échéances maximum.

COMMENT AVEZ VOUS APPRIS L'EXISTENCE DE CE DIPLÔME ?

- Presse nationale précisez :
- Presse régionale précisez :
- Salon / Congrès précisez :
- Site internet
- Relation professionnelle
- Relation personnelle
- Professeur
- Cellule d'information
- Ancien élève
- Emailing/ Plaquettes
- Autre précisez :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier et vous adresse mon dossier de candidature, ainsi que les documents demandés en vue de mon admission.

Date : _____

Signature : _____

ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

CESEGH

À l'attention de Mme Julie GARCIA
Arche Jacques Cœur - 222 place Ernest Granier
CS 79025 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Tel : 04 99 13 60 50 – Email : contact@cesegh.fr

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

À compter du 26/06/2019 jusqu'au 19/08/2019

(cachet de la Poste faisant foi)

Tout dossier incomplet ou reçu en dehors de cette période sera rejeté.

(Les informations figurant dans ce dossier resteront strictement confidentielles)

La liste définitive des candidats admis sera connue au plus tard le 26 août 2019.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ⇒ Dossier dûment complété et signé,
- ⇒ Lettre de motivation manuscrite (cf. document joint – 2 pages maximum),
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Attestation de prise en charge financière signée par l'employeur ou l'organisme financeur (si subrogation de paiements) **en supplément des informations fournies dans le dossier sur le « financement de la formation »**,
ou,
pour les financements personnels, un engagement sur l'honneur du candidat à régler sa formation lui-même,
- ⇒ Photocopie de votre diplôme d'état d'infirmier(e),
- ⇒ Photocopie de votre pièce d'identité (pour les femmes mariées, la carte d'identité doit comporter le nom de jeune fille et le nom d'épouse, sinon fournir la photocopie de l'acte de mariage) en cours de validité,
- ⇒ 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour 21 à 100g, **libellée à l'adresse du candidat**,
- ⇒ 1 photographie d'identité collée et non agraphée à l'emplacement réservé,
- ⇒ Un chèque de 40 € à l'ordre du CESEGH pour les frais de dossier (ce chèque sera restitué aux candidats non admis).

TARIF

- **Frais pédagogique : 4 000 €**

Dans le cas de votre admission à l'Université, nous aurions besoin de connaître votre numéro INE ou BEA (*numéro unique délivré individuellement*) que vous trouverez sur l'un des documents suivants :

- sur la copie de votre **relevé de notes** du Baccalauréat (pour les personnes l'ayant obtenu après 1995), de la licence, du master, d'un diplôme d'Université...
- ou sur la copie de votre **pass'étude** ou **carte d'étudiant** si vous avez déjà été inscrit dans une Université.

* Ne sont pas titulaires de ce numéro :
- les diplômés avant 1995,
- les infirmier(e)s diplômés d'État.

LETTRE DE MOTIVATION

Exposez les raisons qui vous conduisent à déposer votre candidature
au Diplôme Universitaire Management Infirmier

PLANNING PRÉVISIONNEL

1. **Septembre 2019**

Lundi 16/09/2019 (dès 14h00)
Mardi 17/09/2019 (toute la journée)
Mercredi 18/09/2019 (toute la journée)
Jeudi 19/09/2019 (toute la journée)

2. **Octobre 2019**

Lundi 14/10/2019
Mardi 15/10/2019
Mercredi 16/10/2019
Jeudi 17/10/2019 (le matin)

3. **Novembre 2019**

Mardi 12/11/2019
Mercredi 13/11/2019
Jeudi 14/11/2019
Vendredi 15/11/2019

4. **Décembre 2019**

Lundi 09/12/2019
Mardi 10/12/2019
Mercredi 11/12/2019
Jeudi 12/12/2019 (le matin)

5. **Janvier 2020**

Lundi 13/01/2020
Mardi 14/01/2020
Mercredi 15/01/2020
Jeudi 16/01/2020 (le matin)

6. **Février 2020**

Lundi 10/02/2020
Mardi 11/02/2020
Mercredi 12/02/2020
Jeudi 13/02/2020 (le matin)

7. **Mars 2020**

Lundi 09/03/2020
Mardi 10/03/2020
Mercredi 11/03/2020
Jeudi 12/03/2020 (le matin)

8. **Avril 2020**

Lundi 06/04/2020
Mardi 07/04/2020
Mercredi 08/04/2020
Jeudi 09/04/2020 (le matin)

9. **Mai 2020**

Lundi 18/05/2020
Mardi 19/05/2020
Mercredi 20/05/2020

10. **EXAMENS**

Lundi 15/06/2020

CESEGH

Centre d'Etudes Supérieures en
Economie et Gestion Hospitalière

**MONTPELLIER
MANAGEMENT**
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FORMATION UNIVERSITAIRE
DIPLOMANTE

D.U. MANAGEMENT INFIRMIER

3

Le Diplôme d'Université de Management infirmier est délivré par l'institut MOMA à l'Université de Montpellier, en partenariat avec le CESEGH.

Il sanctionne une formation assurée conjointement par des universitaires et des professionnels du secteur de la santé.

Responsables du diplôme :

Irène GEORGESCU, Professeur des Universités Sciences de gestion, MOMA, Université de Montpellier

Emmanuel TERRIER, Maître de conférences Droit, MOMA, Université de Montpellier

Le diplôme

Les objectifs du diplôme sont de permettre à l'ensemble des professions paramédicales :

- d'acquérir des connaissances leur permettant de s'adapter aux orientations modernes de la gestion hospitalière privée,
- d'être préparés à assumer des fonctions de responsables de services et d'encadrement.
- d'acquérir une compétence nécessaire dans l'optimisation de l'accueil des malades ou résidents.

Le public concerné

Ce diplôme est ouvert au public de la formation continue et s'adresse aux titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession d'infirmier(e), de sage-femme, de puéricultrice ou de kinésithérapeute et justifiant d'une durée d'exercice professionnel d'au moins 4 ans.

La formation

L'ensemble de la formation totalise 200 heures d'enseignement et se déroule sur 10 mois, à raison d'un module par mois d'une durée de 3 à 4 jours consécutifs. L'organisation des études reste ainsi compatible avec le maintien de l'activité professionnelle.

Le diplôme est sanctionné par un examen écrit portant sur chacun des modules d'enseignement.

Conditions d'admission

L'admission se fait par sélection sur dossier. Si nécessaire, un entretien de motivation peut avoir lieu devant un jury composé de responsables de la formation et de professionnels.

Modalités d'inscription :

Dossier de candidature à télécharger sur le site

<http://www.ceseqh.fr>

Tarif

Droits spécifiques : 4 000 €

En partenariat avec

FHP
FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE


SYNERPA



SERVICE FORMATION CONTINUE
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER



D.U. MANAGEMENT INFIRMIER

Les enseignements

Module 1 - L'environnement du cadre de santé

- Economie de la santé
- Relations avec les tutelles
- Gestion hospitalière et régulation des soins
- Allocation des ressources
- Loi hospitalière
- Responsabilité civile et pénale du personnel soignant
- Regard sociologique sur la réforme hospitalière
- Gestion du changement – Analyse du travail

64 h

Module 2 - Communiquer, animer et négocier

- Ethique et droit
- Démarche palliative et évolution des lois sur la fin de vie
- L'accueil
- Le management des équipes
- Négociation et gestion des conflits
- Bien-être au travail
- Gestion de crises
- Le dossier de soins infirmiers
- Modes opératoires, protocoles et procédures de soins

48 h

Module 3 - Organiser et planifier

- GPEC, profil de tâches et de fonctions
- Gérer et adapter les horaires du personnel soignant
- Droit du travail : CCU
- Sécurité des locaux et des installations
- L'hygiène en milieu hospitalier

40 h

Module 4 - Evaluer

- Calcul de la charge de travail en soins infirmiers
- La place du cadre de santé dans la mise en œuvre de la qualité des soins
- Démarche qualité / Certification / Gestion des risques
- Management par la gestion des risques
- Contrôle de gestion
- La médicalisation des systèmes d'information

48 h

Le corps professoral

Laetitia BUSCOZ

Directrice BAQIMEHP
Paris

Dr Michel CAZABAN

Praticien hospitalier
C.H.U. Nîmes

Julien COULOMB

Directeur Clinique
Perpignan

Yanick DOUMENC-OYALLON

Directrice Institut CLAVIS
Montpellier

Jérôme FERNANDES

Médecin DIM - Groupe Oc-Santé
Montpellier

Pr Irène GEORGESCU

Professeur Sciences de gestion
MOMA
Université de Montpellier

Laure JOUANIN

Consultante - Sociologue
Qualité - Évaluation - Gestion des
risques
Montpellier

Aude LECAT

Avocat
Paris

Guylaine LOUBET

Enseignante Ecole de Commerce
Montpellier

Jean-Dominique MOUCHARD

Directeur Clinique
Montpellier

Michel NOGUÉS

Ex-Directeur délégué CARSAT-LR
Montpellier

Dr Virginie PEROTIN

Médecin EMASP – ICM
Montpellier

Olivier SAUTEL

Maître de conférences Droit
Faculté de Droit
Université de Montpellier

Bruno SIAU

Maître de conférences Droit
Faculté de Droit
Université de Montpellier

Emmanuel TERRIER

Maître de conférences Droit - MOMA
Université de Montpellier

Jean-Luc VINCKEL

Avocat
Montpellier